

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombres de membres :

En exercice : 33

Présents ou représentés : 31

Qui ont pris part à la délibération : 31

Date de la convocation : 07/09/2015

Date d'affichage : 10/09/2015

de la Commune de COGOLIN Séance du Jeudi 17 SEPTEMBRE 2015

L'an deux mille quinze et le dix-sept septembre à 19 heures 15, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué, s'est réuni au Centre Maurin des Maures, sous la présidence de Monsieur Marc Étienne LANSADE,

PRESENTS : Éric MASSON - Audrey TROIN - Régine RINAUDO - Rémy FÉLIX - Laëtitia PICOT - Pascal CORDÉ - Maria De Fatima FIANDINO - Aimé GARNIER - Jean-Jacques GABERT - Patricia BERENGUIER - Valérie ROBIN - Jonathan LAURITO - René LE VIAVANT - Jean-François FARNET - Ernest DAL SOGLIO - Patricia PENCHENAT - Frédéric LACOUR - Carole RUIZ - Malika OUAREZKI -

POUVOIRS : Élisabeth CAILLAT à Marc Etienne LANSADE / Patrick GARNIER à Aimé GARNIER / Patrick CLAUDEL à Eric MASSON / Margaret LOVERA à Laëtitia PICOT / Monique LEBLANC à Régine RINAUDO / Sébastien MACREZ à Pascal CORDÉ / Christelle DUVERNET à Maria De Fatima FIANDINO / Marie-Ly GARCIA à Rémy FÉLIX / Jeanne LAURITO à Jonathan LAURITO / Renée FALCO à Audrey TROIN / Michel DALLARI à Jean-François FARNET /

ABSENTS : Johan TOUCAS / Anthony GIRAUD /

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Audrey TROIN

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que les montants servant de base au calcul des subventions pouvant être allouées dans le cadre des ravalements de façades en centre-ville n'ont pas été révisés depuis la délibération du Conseil Municipal du 21/10/1991.

Ceux-ci n'étant plus cohérents avec le coût des travaux actuels, le montant de l'aide communale n'encourage pas les propriétaires à réparer et embellir leurs bâtiments.

Afin d'établir un barème au plus juste, il a été envoyé à plusieurs entreprises locales, courant 2015, un tableau reprenant l'ensemble des procédures pouvant faire l'objet d'une subvention communale afin de connaître les coûts moyens actuels des travaux.

N° 2015/143

REEVALUATION DE LA SUBVENTION COMMUNALE ALLOUEE DANS LE CADRE DES RAVALEMENTS DE FAÇADES EN CENTRE-VILLE